Image not found or type unknown

Abandon de poste et pas de nouvelles de mon employeur..

Par **sofiia**, le **02/12/2013** à **14:42**

Bonjour,
Ma sœur a fait un abandon de poste il y a 3 mois aujourd'hui
Elle n'a reçue que deux lettres afin de lui dire de se présenter au travail suite a son absence
L'inspection du travail nous a dit d'attendre et de rien envoyé.
Aujourd'hui nous sommes aller au prudhomme nous renseigner et la personne nous a dit d'envoyer une lettre en AR a l'employeur afin d'en savoir plus sur notre cas a savoir pourquoi rien n'avait été fait depuis 3 mois.
Que devons nous faire ?
L'employeur a t il le droit de ne plus rien envoyer ?

Merci de vos réponses et de votre aide..

Par **P.M.**, le **02/12/2013** à **17:12**

Bonjour,
Ces tentatives pour faire bouger l'employeur risquent de rester vaines et il aurait peut être été même plus judicieux de répondre aux lettres sachant que l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de licencier la salariée et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, elle ne peut pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus s'inscrire à Pôle Emploi...

Par **domat**, le **02/12/2013** à **17:17**

bjr,
en ayant fait un abandon de poste, l'employeur n'a aucune obligation envers son salarié qui a pris cette décision de manière unilatérale.
votre soeur peut rester dans cette situation aussi longtemps que cela plaira à son employeur.
votre soeur fait toujours partie du personnel, ne peut pas travailler chez un autre employeur et ne peut prétendre au chômage.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés